



Cabinet de recouvrement MCS

Par alexia901, le 14/12/2016 à 16:25

Bonjour,

tout d'abord je ne sais pas si je poste ma question au bon endroit et je m'en excuse.

Je vous expose mon souci, en 2013 j'ai créé une entreprise en tant qu'auto entrepreneur, j'ai donc ouvert un compte pro à la banque populaire et ils m'ont accordés un crédit. En 2014 j'ai déménagé et je leur ai signifié mon déménagement mais ils n'ont pas changé l'adresse.

en 2015 j'ai dû fermer cette entreprise peu rentable. j'ai continué à rembourser un temps mes mensualités de crédit jusqu'à ce que je ne puisse plus les honorer pour des raisons financières.

je n'ai reçu aucun courrier de leur part, décembre 2016, je suis contactée par MCS groupe qui me réclame 1638€ pour mon découvert à la banque populaire, en fait ils ont continué à prélever le prêt sur le compte, sachant, que je n'avais pas de découvert autorisé. Devant l'instance du cabinet de recouvrement, j'ai contacté la banque, qui m'a signifié que mon dossier avait été cédé à MCS groupe.

Seulement, mon compte est toujours à découvert chez eux, d'une part, la société mcs me réclame des règlements, mais ne me fournit aucun justificatifs concernant cette somme que je dois ?

merci de m'éclairer car j'ai peur de payer mcs mais que mon compte soit toujours débiteur ? De plus malgré mes demandes de documents auxquelles ils ne donnent pas suite ils m'appellent plusieurs fois par jour ?

que dois-je faire ?

Par **Visiteur**, le **14/12/2016 à 19:45**

Bjr,

Levprêt est donc terminé ?

Mcs dispose-t-elle d'un titre exécutoire ?

C'est ce que vous devez leur demander et si non, ne bougez pas.

Pour le compte débiteur, renseignez vous auprès de BP pour savoir s'il est encore existant

Ou PAS

ET SI VOUS DECIDEZ DE VERSER, C'EST SUR CE COMPTE

Par **alexia901**, le **14/12/2016 à 20:49**

Le prêt à bien été prélevé. Quand j'ai contacté la bp, ils ont bien retrouvé le compte avec le découvert donc il n'a pas été clôturé. Je viens d'envoyer un mail à mcs pour leur demander le titre exécutoire, mais j'ai peur d'être fiché banque de France ou je sais pas de voir les huissiers arriver.

Merci en tout cas de votre réponse

Par **chaber**, le **15/12/2016 à 07:00**

bonjour

[citation]en 2015 j'ai dû fermer cette entreprise peu rentable. j'ai continué à rembourser un temps mes mensualités de crédit jusqu'à ce que je ne puisse plus les honorer pour des raisons financières[/citation]de quand date votre dernier règlement?

[citation]Mcs dispose-t-elle d'un titre exécutoire ? [/citation]question absurde

un titre exécutoire peut être demandé dans les 2 ans à compter du dernier versement.

A ce jour la dette est réelle et la réclamation justifiée se fait à ce jour à l'amiable.

Ou vous la payer ou le créancier demandera un titre exécutoire qui sera valable 10 ans

Par **alexia901**, le **15/12/2016 à 19:03**

Bonsoir

En fait ils ont prélevé les échéances du prêt sur le compte le mettant ainsi à découvert. Le dernier versement que j'ai fait sur ce compte doit dater de 2014 à vérifier. Ce que je demande surtout c'est un justificatif des sommes demandées je veux être sûre que ça couvre cette dette
Merci de votre réponse

Par **chaber**, le **15/12/2016** à **19:14**

[citation] Le dernier versement que j'ai fait sur ce compte doit date de 2014 à vérifier [/citation]pour discuter sur la validité de la réclamation c'est le plus important. Il est nécessaire d'avoir des dates précises

Pour un découvert de plus de 3 mois la banque aurait dû proposer un prêt

Par **alexia901**, le **15/12/2016** à **19:23**

Le problème c'est que je ne recevais plus de courrier ou relevé de leur part vu que le changement d'adresse demander dès le début n'a jamais été fait. J'ai demandé à la bp des relevés de 2014/2015 mais rien reçu à ce jour. Merci du temps pris à me répondre

Par **alexia901**, le **24/12/2016** à **12:08**

Bonjour

Je reviens vers vous concernant mon souci avec mcs. Après l'envoi d'une lettre recommandée leur demandant de l'ensemble du dossier qu'ils ont sur ma dette. J'ai reçu un mail de leur part stipulant que je suis redevable de 1638€. Mais aucun justificatif ??

Ce jour je reçois un recommandé de mcs avec une entête banque populaire sans logo. Qui stipule que mon compte a été clôturé. Que la déchéance du contrat de prêt est intervenue de plein droit (fin de prêt juillet 2016). Et que je suis redevable de la somme de 413.33€. Du coup je comprend plus rien. Mais dans aucun des courriers je n'ai de justificatifs ?? Merci de vos renseignements et passez de joyeuses fêtes

Par **alexia901**, le **02/01/2017** à **20:31**

bonjour

Tout d'abord meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année

Je me permets de remonter mon post pour savoir comment je dois m'y prendre régler cette somme de 430 € sans justificatif ou leur renvoyer un courrier leur demandant à nouveau ces documents ???

Merci d'avance

Par **alexia901**, le **12/01/2017** à **16:20**

bonjour,

je reviens vers vous car j'ai eu quelques éléments de la part du MCS. Je reçois par mail ce

jour les copies :

*d'un courrier envoyé en recommandé me disant que mon compte chèque est débiteur de - 1506.83€

* un courrier sans entête envoyé en AR du 02/08/2016 du contentieux de la banque populaire mentionnant les sommes exigibles à savoir : solde débiteur du compte 368.93€ // termes impayés du prêt du 24/11/2014 au 25/06/2016 = 1197.00€ // frais de correspondance 62.40€.

Par contre je n'ai pas reçu de relevé mais il semblerait que la première échéance non réglée date de novembre 2014 ?

MERCI de m'éclairer que dois-je faire, l'ufc que choisir me conseille de saisir le médiateur de la banque populaire